

Procès verbal assemblée générale électorale

du Comité Départemental de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

à Montivilliers le 21 Janvier 2017

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

13h30 : Accueil des Clubs

Clubs présents : (24)

Les Archers du Roy Guillaume, Arc Robert le Diable, Arc Rouen Club, Arc club de Fécamp, Cie Havraise de Tir à l'arc, Cie des archers de Mont-Saint-Aignan, Gallia-Club Olympique de Bihorel, Cie des Archers de Bracquemont-Belleville, Arc Club d'Epouville, les Archers du Grand Colmoulins, les Archers du Colombier, Cie des Archers Sottevillais, Les Archers Blancs, les Archers Valeriquais, les Archers du Quesnot, Association de Tir de Yerville, Cie des Archers d'Auffay, les Archers du Roy d'Yvetot, les Archers du Jonquay plateau Est, Cie des Archers du Ronchay, les Archers du Val de Bresle, Cie des Martins Tireurs, Cie d'Arc de Neufchâtel, Cie des Archers de Grand Couronne.

Soit 104 voix sur les 142 possibles

Clubs absents excusés : (2)

Les Archers de Préaux, les Archers des Halles.

Clubs absents non excusés : (10)

Club sportif de Gravenchon, l'arc Saint Romanais, Cie des Archers Aumalois, Cie d'Arc de Ferrieres-en-Bray, 1^{er} Cie d'Arc des Templiers, As Total Plateforme de Normandie, Amicale laïque de Tourville-la-Rivière, les Archers Grand Quevillais, les Archers Beuzevillais, Centre de Loisirs Culturels de Turretot.

Le quorum est atteint.

Le Président souhaite la bienvenue aux présidents de clubs ou leurs représentants ainsi qu'aux élus Monsieur Daniel FIDELIN, Maire de Montivilliers et Jérôme DUBOST, Conseiller Départemental à qui le Président donne la parole. Monsieur Christian VERROLLES, Président du Comité de Normandie s'est excusé et est représenté par Chantal Aumersier, Vice-Présidente.

Le Président déclare l'assemblée ouverte et commence par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Début : 13h50

L'ordre du jour est le suivant : Mise en conformité des statuts actuels avec ceux de la FFTA.

Plusieurs présidents interpellent le président du CD en disant qu'ils n'ont pas reçu les statuts proposés. D'autres présidents répondent qu'il avait été envoyé par mail en même temps que la convocation.

Le Président informe l'assemblée qu'il ne sait plus, car à l'époque le site internet du CD était en redémarrage et le nouveau webmaster venait d'être désigné, le secrétaire qui a fait l'envoi ou la diffusion est absent pour des raisons personnelles.

(.../...)

(.../...)

Suite à une explication entre les présidents des clubs présents, les statuts sont soumis au vote :

A la question, est-ce que les statuts sont validés ? (vote à main levée)

Pour : 80 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 24 voix (Club d'Offranville, MSA, Sotteville, Neufchâtel et Vieux-Rouen-sur-Bresle)

Les statuts sont adoptés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close à 14h15.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

Selon l'ordre du jour,

Mise en place de deux bureaux de votes

- 2 urnes pour l'élection du Comité Directeur

- 2 urnes pour l'élection au titre du Délégué

Le président explique les modalités pour les deux élections.

Avec la mise en route des bureaux de vote, le Président donne en parallèle son rapport moral et d'activités, et ensuite enchaîne avec les rapports des commissions jeunes et formations. (l'ensemble joint au procès-verbal)

Une fois ces rapports terminés, le Président donne la parole à la trésorière générale et au vérificateur aux comptes Stéphane Pette qui explique les comptes de l'année 2016, soit un résultat positif de 673.05 €.

Un long échange démarre sur la ligne "Provision mur de tir de 6 000 € " qui correspond à une provision de remise en état du mur de tir du CRJS de Yerville, celui-ci étant la propriété du CD 76.

Une fois les explications données, le compte de résultat est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Il est donné quitus au trésorier et au vérificateur aux comptes

*En attendant la fin la fin du dépouillement, les tee-shirts entraineurs commandés sont distribués, puis les récompenses pour les podiums des championnats de France toutes disciplines confondues sont remises aux présidents de clubs ou leurs représentants. Félicitations à tous les récipiendaires.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Les votes simultanés pour l'élection des membres du Comité Directeur et du Délégué ayant eu lieu pendant l'Assemblée Générale Ordinaire, le Président ouvre l'Assemblée Générale Elective.

(.../...)

(.../...)

Suite à la fin du dépouillement des votes, Nicolas VARNIERE secrétaire de séance prend la parole pour annoncer les résultats :

Robert BLOT était le seul candidat pour cette délégation nouvelle.

Le résultat comptabilisé est le suivant : Pour = 100 voix Contre = 4 voix

Robert Blot est élu au titre de délégué du CD 76 à l'Assemblée Générale de la FFTA.

.....

Pour l'élection au Comité Directeur du CD 76, les candidats ont obtenu le nombre de voix selon la décomposition qui suit :

Chantal AUMERSIER = 97 voix

Robert BLOT = 86 voix

Thierry BOISAUBERT = 81 voix

Daniel BRUGERON = 104 voix

Patrice CHARLET = 104 voix

Marie Christine DUPRE = 97 voix

Agnès LARGILLET = 100 voix

Pascal LE GUELLEC = 104 voix

Bruno MALLET = 103 voix

Gilbert NICOLAS = 97 voix

Peter REYNOLDS = 85 voix

Nicolas VARNIERE = 93 voix

Frédéric VAUTIER = 97 voix

Après une suspension de séance, le nouveau Comité Directeur élu se retire et nomme Robert comme Président du CD 76 de Tir à l'arc pour la nouvelle mandature.

La désignation de Robert BLOT comme président est annoncée aux présidents de clubs ou leurs représentants qui doivent la ratifier .

Par souci de rapidité, il est demandé à l'assemblée l'autorisation de procéder à la ratification à main levée.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité et à la suite la ratification de Robert BLOT au poste de président est votée à l'unanimité.

Robert BLOT reprend la parole et remercie l'assemblée pour le renouvellement de son mandat.

L'assemblée reprend ces travaux par l'étude du prévisionnel, le vérificateur informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de provisionner ou pas une nouvelle somme pour le mur de tir, la trésorière informe qu'un prévisionnel rectificatif sera donné au prochain Comité Directeur pour validation de la modification.

(.../...)

(.../...)

Le Président demande à Stéphane PETTE s'il accepte de reconduire sa candidature.

L'assemblée renouvelle le mandat de Stéphane Pette au poste de vérificateur aux comptes à l'unanimité.

Questions diverses :

- Le président de Neufchâtel prend la parole et pose de la question pour les quotas et les inscriptions car il s'étonne que, une semaine avant le championnat adultes, il n'est aucune information. Les présidents des commission arbitres et sportive étant absents, aucune réponse n'a pu être donnée, mais le comité étudiera lors d'une prochaine réunion, une nouvelle organisation de la préparation des championnats départementaux et de l'information y afférent.

- Le président d'Offranville prend la parole pour interpellier sur le calendrier Arbitrage par le fait qu'il devrait avoir un arbitre remplaçant sur chaque concours pour ne pas se retrouver seul en cas de désistement pour la compétition. Le président de la commission des arbitres étant absent, Nicolas VARNIERE chargé du planning prend la parole et informe l'assemblée par le fait que le manque d'arbitre pose déjà des problèmes, mais que sur la prochaine réunion de calendrier, un arbitre remplaçant sera demandé pour chaque arbitrage de concours programmé.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture l'assemblée à 16h15 et invite l'ensemble des participants au pot de l'amitié organisé par le club de Montivilliers

La prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 3 février 2018 à 9h30 à Pavilly et l'assemblée acte la candidature de Vieux-Rouen-sur-Bresle pour l' AG en 2019.

Robert BLOT

Président de CD 76 de Tir à l'Arc

Nicolas VARNIERE

Secrétaire de Séance

Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Tir à l'Arc le samedi 21 Janvier 2017.

En préambule de cette assemblée générale ordinaire, je voudrais à vous informer que le site internet du Comité Départemental fonctionne de nouveau après une interruption dû à la défaillance du webmaster précédent. Nous avons dû interroger notre hébergeur pour avoir la possibilité de continuer à exploiter notre adresse et changer les codes d'accès avec l'aide prépondérante de Christophe RIEUNEAU qui nous avait proposé ses services et qui a désormais en charge la mise en forme et la diffusion des documents concernant le Tir à l' Arc en Seine-Maritime. Félicitations à lui pour ce travail et cette reprise en main pas forcément évidente mais effective.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Je tiens tout d'abord à remercier les personnalités présentes qui nous font l'honneur de participer à notre assemblée générale et vous prie d'excuser l'absence de celles qui sont retenues par d'autres impératifs.

Je voudrais d'abord vous souhaiter à tous pour cette nouvelle année en mon nom et celui des membres du comité directeur, tous mes vœux de bonheur et de santé ainsi que toutes les performances sportives que vous pouvez attendre en ce début de saison. Je tiens également à remercier les membres du comité directeur qui ont apporté toutes leurs compétences et les conseils nécessaires au bon déroulement de cette dernière année de mandat départemental.

J'adresse aussi mes félicitations à Peter REYNOLDS PCDA du CD 76 à la tête des arbitres du CD 76 sans oublier l'aide de Nicolas VARNIERE pour les calendriers départementaux et les réunions qui s'y réfèrent.

Je remercie enfin Stéphane PETTE d'avoir bien voulu assurer, comme l'année dernière., la vérification de nos comptes avec le sérieux que nous lui connaissons.

Nous avons enregistré pour la fin de saison 2015/2016, un nombre de 1636 licenciés et pour cette saison 2016/2017, le nombre d'archers licenciés est de 1587 au 13/12/2016, ce qui laisse augurer jusqu'à la fin de la saison une hausse par rapport à la précédente.

Un changement est intervenu à la présidence des clubs : Sylvain ESNAULT à AUMALE, Grégory DUHAMEL à EPOUVILLE, Anne-Sophie LECOMTE à St-Aubin-lès Elbeuf et François RENAUT à St-Romain-de Colbosc.

Nous sommes toujours 36 clubs dans notre département.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux présidents ainsi qu'à tous les nouveaux archers des clubs.

RAPPORT MORAL SAISON 2015/2016

Le Comité Départemental soutiendra les demandes d'acquisition de matériel et les dossiers TREMLIN' SPORTS déposées par les clubs au Département 76, ainsi que les demandes de subvention de la nouvelle campagne CNDS 2017.

(.../...)

Je rappelle à nouveau le sérieux à apporter dans la rédaction des demandes de subventions pour être traité favorablement.

Rapport de la Commission Jeunes

Année 2016-2017

Préfilère CD76

Cette année 9 jeunes se sont présentés à la journée de détection en vue de suivre la formation dispensée dans le cadre de la préfilère CD76. 7 ont décidé de continuer bien que tous étaient acceptés le jour de la détection. Les objectifs restent les mêmes que l'an dernier à savoir rendre les jeunes plus autonomes et les amener aux différents championnats. Il est aussi rappelé qu'il est demandé à tous les archers qui bénéficient de cette formation qu'ils participent à au moins quatre compétitions dominicales et aux championnats.

Il faut noter que cette année les jeunes viennent de 4 clubs différents. C'est plus que l'an dernier et c'est une bonne chose. S'il y avait encore plus de clubs ce serait encore mieux.

Lors de la prochaine saison il est demandé aux présidents de clubs qui souhaitent intégrer un ou plusieurs jeunes en préfilère CD76 d'en avertir le CD76 le plus tôt possible. In extremis il est possible de le faire au plus tard la veille de la détection. Mais lorsque cette journée est passée il est très difficile d'intégrer quelqu'un. Cette année un jeune n'a pas pu en profiter à cause de cela.

Les 10 jeunes qui étaient présents lors de la préfilère en 2016 ont réalisés de nombreux podiums lors des différents championnats. Tous étaient sélectionnés et ont participé au départemental et 6 au régional. Ils ont aussi participé au TNJ qui s'est déroulé à Offranville en juillet où il y a eu de beaux résultats. Les classements des jeunes de la préfilère en championnats sont les suivants :

Championnat de France salle 2016

- Amélie TOULLEC 14^{ème} en cadette

Championnat de France Fédéral 2016

- Amélie TOULLEC 13^{ème} en cadette
-

Championnat régional 2016

- Emmy PLANQUAIS – CF - 3^{ème}
- Amélie TOULLEC – CF – 5^{ème}
- Thomas CABIN – MH – 4^{ème}
- Geoffrey VASSEUR – MH – 7^{ème}
- Grégory GUIGNON – MH – 10^{ème}
- Alexandre DUPUIS – CH – 19^{ème}

Championnat départemental 2016

- Geoffrey VASSEUR – MH – 1^{er}
- Thomas CABIN – MH – 3^{ème}
- Axel MARICAL – MH – 6^{ème}
- Grégory GUIGNON – MH – 8^{ème}

- Amélie TOULLEC – CF – 1^{ère}
- Emmy PLANQUAIS – CF - 2^{ème}
- Alexandre DUPUIS – CF – 3^{ème}
- Baptiste LEMONNIER – CF – 9^{ème}
- Amélie VITIS – JF - 4^{ème}
- Gabin PRUVOST-COUVREUR – JH – 2^{ème}

TNJ

- Geoffrey VASSEUR – MH – 17^{ème}
- Thomas CABIN – MH – 17^{ème}
- Grégory GUIGNON – MH – 33^{ème}
- Amélie TOULLEC – CF – 17^{ème}
- Alexandre DUPUIS – CF – 55^{ème}
- Baptiste LEMONNIER – CF – 56^{ème}
- Gabin PRUVOST-COUVREUR – JH – 32^{ème}

Compétition Jeunes

2 compétitions Jeunes se sont déroulées cette année depuis la dernière assemblée générale. Toutes deux en salle à Saint Valéry en Caux et à Grand Couronne. Je remercie les 2 clubs qui les ont organisées car il est important de pouvoir offrir une possibilité aux jeunes de connaître l'univers des compétitions et leur permettre une transition en douceur vers les compétitions officielles.

Le nombre de participants est significativement plus élevé que les années précédentes. 58 archers sur 60 possible à Gd Couronne et 74 sur 80 places à St Valéry. C'est très encourageant. Et je félicite en plus tous les clubs qui ont envoyé leurs jeunes.

Amies Archères, Amis Archers bonjour,

La commission formation a organisé durant l'année 2016 plusieurs sessions de formation à destination des licenciés de la seine maritime.

- Une session à vocation règlementaire
Le 3/09/2016, l'arbitre formateur Bruno JOLY a présenté les évolutions règlementaires sur l'organisation des compétitions « Parcours Nature »
Plus de 20 participants (arbitres, organisateurs de compétitions et archers) assistaient à cette formation
- Une session a vocation technique
Le 1/11/2016, 3 formations étaient organisées sur le même site avec le concours de plusieurs intervenants. Merci à ceux sans lesquels celles-ci n'auraient pu avoir lieu. Chacune de ces formations a vu un nombre de participants important
 - Réglages de l'arc (Poulie ou classique) avec 3 intervenants et 25 participants
 - Choix et Réparation et des flèches, Fabrication d'une corde 2 intervenants et 16 participants
 - Retour sur les fondamentaux posturaux 1 intervenant et 16 participants

Pour l'année 2017 sont en projet :

- Une nouvelle session des formations du 1/11
- Une préparation à la saison « extérieur » en tir FITA
- Toutes les suggestions feront l'objet d'une étude de faisabilité

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de votre Assemblée Générale qui s'est tenue à Saint Valéry en Caux le 30 janvier 2016, je vous présente le rapport relatif à l'exercice comptable du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, clos au 31 décembre 2016.

Votre trésorier a mis à ma disposition l'ensemble des documents nécessaires à la vérification des comptes, à savoir :

- Le grand livre
- La balance globale provisoire
- Les justificatifs de dépenses et de recettes
- Le suivi mensuel des comptes bancaires
- Le compte de résultat de l'exercice 2016
- Le budget prévisionnel 2017

A l'issue de ces contrôles, je suis en mesure de produire l'attestation ci-après.

Je soussigné Stéphane PETTE, vérificateur aux comptes du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, nommé par l'AG du 30 janvier 2016, déclare par la présente avoir procédé aux vérifications d'usages sur les comptes de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2016.

Je certifie que les comptes annuels sont sincères et véritables et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du CD 76.

Fait à Paris le 20 Janvier 2017 pour valoir ce que de droit.



Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime
Compte de résultat 2016

Recettes	Dépenses
subvention département 76	concours et championnats
6 685,00	7 386,74
CNDS	commission jeunes , sportive et formation
2 192,00	5 065,18
FFTA licences	
11 812,50	
participation stage	provision mur de tir
280,00	6 000,00
location chronotir	
597,00	
	frais de fonctionnement
	633,20
	frais réunion crjjs
	684,90
	déplacements mission
	567,76
	frais bancaires
	119,00
	cotisation CDOS
	125,00
interets livret	
72,33	
regul bancaire	remboursement hand
	384,00
Bénévolat	Bénévolat
7 000,00	7 000,00
total recettes	total dépenses
28 638,83	27 965,78
	compte de résultat : 673,05

Comparatif des comptes de résultats 2014 et 2015

	RECETTES				DEPENSES			
	2014	2015	2016	Variations %	2014	2015	2016	Variations %
Subventions Département 76	11 493 €	8 351 €	6 685 €	(-27,3) -20	7 467 €	7 556 €	7 386 €	(1,2) -2,2
CNDS	3 000 €	2 264 €	2 192 €	(-24,5) -3,2	8 529 €	8 083 €	5 065 €	(-5,2) -37,3
Sous-Total Subvention	14 493 €	10 615 €	8 877 €	(-26,8) -16,4	15 996 €	15 639 €	12 451 €	(-2,2) -20,4
Licences FFTA	11 175 €	12 014 €	11 812 €	(7,5) -1,7	3 095 €	5 105 €	0 €	(64,9) -100
Location Chronotir	455 €	739 €	597 €	(62,4) -19,2	528 €	459 €	633 €	(-13) 37,9
Participations aux stages	450 €	433 €		(-3,8) -100	1 061 €	950 €	685 €	(-10,4) -27,9
Participations Préfilière		1 650 €		-100	3 720 €	2 841 €	568 €	(-23,6) -80
					114 €			
					95 €	97 €	125 €	(2) 28,9
Intérêts bancaires sur livret		97 €	72 €	-25.8	113 €	114 €	119 €	(0,9) 4
Annulation d'un chèque		400 €				528 €	384 €	-27.3
SOUS-TOTAL RECETTES	26 559 €	25 948 €	21 358 €	(-2,3) -17,7	24 724 €	25 735 €	14 965 €	4
Valorisation du Bénévolat	7 000 €	7 000 €	7 000 €		7 000 €	7 000 €	7 000 €	
							6 000 €	
TOTAL RECETTES	33 559 €	32 948 €	28 358 €	(-1,8) -13,9	31 724 €	32 735 €	27 965 €	-14.6

Résultats des exercices : 1.834 € en 2014, 213 € en 2015 et 673 € en 2016 soit +216%